BULAC
[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ᎣᏓᏍᏓᏂ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2023/037

Téléphone
01 81 69 18 10

Date
28/02/2023

Rédigé par
Marie-Lise Tsagouria

Courriel
direction@bulac.fr

COMPTE RENDU

Réunion du 16/12/2022
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'AG du 15 mars 2023

Participants présents

Administrateurs

Brigitte AUBY-BUCHERIE (Sorbonne Nouvelle)
Pascale BOURRAT-HOUSNI (MESR)
David FIALA (MESR)
Rainer Maria KIESOW (EHESS)
Françoise MOULIN CIVIL (MESR)
Christina WU (Panthéon-Sorbonne)

Membres de droit

Geneviève PERTILE, *représentant Marc KRECKELBERGH* (contrôle budgétaire régional)
Éric SPIRIDION (agent comptable)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Sylvie DENOIX (Présidente du CS)
Christophe PÉRALES (Université Paris Cité)
Cécile BERNAL-BEAUGER (EPHE)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Vesna ASANOVIC (adjointe au DGS)
Lorenzo DEUSTUA (RP)
Catherine BOIN (RP)
Fanny HOCDÉ (RP suppléante)
Nathalie PILET (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

François-Xavier ANDRÉ (EFEO)
Caroline BODOLEC (CNRS) : *procuration donnée à Rainer Maria KIESOW*
Stéphane FEUILLAS (Université Paris Cité)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne Université) : *procuration donnée à Brigitte AUBY-BUCHERIE*
Jean-François HUCHET (Inalco) : *procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
Francis PROST (MESR)
Anne-Marie TURCAN (EPHE) : *procuration donnée à David FIALA*

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du gouvernement)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 2022
2. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTRÉE 2022
3. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2022
4. BUDGET INITIAL 2023
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2023
6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP BULAC
7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
8. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA BULAC À L'HORIZON 2024
9. PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA BULAC
10. FERMETURES 2023
11. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 9h35, en accueillant le nouveau représentant de l'EHESS, Rainer Maria KIESOW et en proposant un tour de table.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 2022

Le compte rendu de l'assemblée générale du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTRÉE 2022

Marie-Lise TSAGOURIA donne quelques éléments du contexte dans lequel a été préparée l'assemblée générale :

- un retour significatif du public depuis la rentrée, avec des fréquentations quotidiennes avoisinant celles de la fin 2019 ;
- une direction resserrée avec l'objectif de fortes économies, pour absorber les surcoûts imposés dans les dépenses énergétiques et RH ;
- la réalisation d'un audit de fonctionnement de l'agence comptable par la Mission départementale risques-audit de la DRFIP ;
- l'attente du rapport d'inspection de l'IGESR menée en septembre 2021, dont les conclusions devraient contribuer à préparer l'avenir du GIP BULAC au-delà de novembre 2024 ;
- la préparation de l'inspection santé et sécurité au travail qui se déroulera en mars 2023.

3. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2022

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget rectifié n°1 2022, produit dans un contexte particulier de crise énergétique internationale appelant à la plus grande sobriété dans les dépenses afin de faire face aux augmentations tarifaires spectaculaires attendues en 2022 et 2023.

Ce contexte a conduit au ralentissement ou report d'exécution de certaines opérations. Ainsi, la baisse des prévisions d'investissement est très importante (–74 % pour les AE et –75 % pour les CP).

Les prévisions de dépenses de personnel restent, elles, inchangées, et ce, malgré les importantes augmentations non prévisibles qui ont eu lieu en cours d'année : outre le resserrement de la politique de recrutement, c'est la provision faite de manière erronée pour le versement de primes de précarité qui a permis d'absorber le coût de la hausse du point d'indice.

Le budget de fonctionnement fait apparaître une forte augmentation en AE (+26,5 %) en régularisation de l'engagement sur 2 ans du marché de nettoyage et de la rectification d'engagements sur le marché de sécurité.

Les recettes prévues diminuent en raison du report de remboursement par l'Inalco sur des chantiers informatiques communs reprogrammés ; mais de nouvelles recettes sont inscrites, liées à des financements sur projet CollEx et au soutien anticipé du MESR à la hausse des coûts d'électricité en 2023.

Le suivi des dépenses énergétiques a été développé à la demande du contrôle économique et financier.

En conclusion, les reports d'investissements et la compression des coûts de fonctionnement ont permis de ne pas ponctionner le fonds de roulement dans les proportions envisagées au BI, ce qui conduit à un BR d'atterrissage présentant un fonds de roulement avec 109 jours de réserve (rappel du minimum imposé aux GIP : 60 jours).

Pascale BOURRAT-HOUSNI situe l'exposé du directeur du GIP dans le contexte général des établissements qui ont dû faire des choix de dépenses en fin d'année, souvent douloureux. Le gouvernement a mis en place des actions pour les dépenses d'énergie : fonds de soutien avec distribution d'une première dotation fin 2022 avec clause de revoyure. La situation budgétaire de la BULAC est plutôt encourageante avec un fonds de roulement à 109 jours, grâce à la mobilisation de l'établissement et au soutien du ministère.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que la première tranche versée correspond à 6,5 jours de fonctionnement.

Pascale BOURRAT-HOUSNI reconnaît le caractère inconfortable de la situation, mais tient à souligner que l'État est présent pour soutenir les établissements : 100 M€ sont distribués au titre de l'amortisseur électricité.

Lorenzo DEUSTUA fait remarquer que le résultat de cette année augmente en raison du report d'investissements programmés ; ces choix ne sont pas simples et ont des conséquences pour le fonctionnement et le personnel de l'établissement.

Le budget rectifié n°1 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. BUDGET INITIAL 2023

Marie-Lise TSAGOURIA revient brièvement sur une situation générale dorénavant bien connue, qui contraint la BULAC à encaisser dans son budget initial 2023 plusieurs facteurs défavorables de hausse des coûts :

- Hausse des coûts de l'électricité : surcoût prévisionnel de 300 000 € (hypothèse moyenne retenue, selon les instructions), le site du Pôle des langues et civilisations étant considéré comme un « gros établissement », avec un coût contractuel du MWh plus élevé que pour les établissements de taille inférieure.
- Augmentation des coûts RH qui n'est que marginalement liée au GVT : + 85 000 €, alors que l'augmentation de la dotation du ministère se monte à 37 000 € ; le surcoût à prendre en charge comprime les dépenses de l'établissement.
- Tendance inflationniste aggravée des coûts d'entretien du bâtiment après 12 ans de fonctionnement : remplacement d'équipements et besoins de maintenance en progression, aggravés par l'inflation des coûts des matériels et des prestations.
- Dépenses informatiques : hausse régulière des coûts récurrents, projets d'investissement indispensables pour le renouvellement du système d'information, augmentation du nombre d'outils en dépit d'une politique frugale (poids accordé au logiciel libre, internalisation des applications). On constate le doublement des coûts de fonctionnement informatique depuis l'ouverture du bâtiment. La BULAC entre dans une 2e vague de renouvellement des matériels (les serveurs sont maintenables pendant 5 ans), alors que l'opération de renouvellement est elle-même longue (spécifications, mise en concurrence, délais de fourniture) et demande une vision pluriannuelle des moyens à y consacrer.

Les seules marges de compression activables, utilisées pour la construction du BI, sont :

- l'arrêt des nouveaux recrutements pour l'entretien en rotation des fonds documentaires, avec comme conséquence, le ralentissement du rafraîchissement des fonds spécialisés ;
- la forte réduction des dépenses documentaires, qui sont la principale variable d'ajustement.

Pour mémoire, le poste, tant stratégique que symbolique, des acquisitions, fixé à 600 000 € dans le budget primitif de 2012, avait été porté à 660 000 € de 2013 à 2016, puis à 700 000 € à partir de 2017 à l'incitation du ministère. Il convient de noter que ce budget est modeste pour une bibliothèque universitaire de l'ampleur de la BULAC : un tour de table parmi les représentants d'établissement du GIP donne l'indication des budgets documentaires des établissements du GIP : 900 000 € à Sorbonne Nouvelle ; 4,5 M€ à Paris Cité (sans compter la licence Elsevier) ; 70 000 € à l'EPHE. La modestie du budget de la BULAC est liée à la nature des achats, à l'importance des dons et à une politique de niche, restrictive, en matière de ressources électroniques.

En 2023, ce montant sera divisé par 2, après une première contraction en 2022 pour absorber les surcoûts informatiques : c'est un budget de pauvreté. En 2022, la contraction était vue comme conjoncturelle et s'était traduite par une réduction du budget consacré aux monographies. Une réflexion différente a été menée en 2023 : la priorité a été donnée au maintien des ressources imprimées de provenance lointaine, afin de privilégier la constitution des collections sur le long terme. Le budget net de dépenses consacré aux monographies en 2022 sera maintenu au même niveau en 2023, en intégrant la hausse du coût du transport et la TVA. Benjamin GUICHARD précise que ce budget a permis d'acquérir 4 500 titres en 2022, contre 7 à 8 000 les années précédentes. La priorité donnée aux livres implique l'arrêt des abonnements et des mises à jour de ressources électroniques, ainsi que la contraction du portefeuille d'abonnements de périodiques papier. Le conseil scientifique a été consulté sur ces choix. Les ressources électroniques étant payées en fin d'exercice pour l'année suivante, la réduction de l'offre ne sera complètement perceptible que début 2024.

Christophe PÉRALES pose la question des conditions d'accès aux RE. Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'il suffit d'être inscrit à la bibliothèque, sans condition de statut. Christophe PÉRALES en conclut que les étudiants d'UPC bénéficient donc des ressources électroniques de la BULAC et que, si UPC devait y souscrire, cela coûterait beaucoup plus cher, car le prix de ces ressources de niche serait calculé à partir du nombre total d'étudiants et de chercheurs de l'université. La mutualisation permet une réelle optimisation des coûts : ces ressources reviendraient beaucoup plus cher à la collectivité, si elles n'étaient pas souscrites par la BULAC.

Rainer Maria KIESOW se fait confirmer que toute personne, même étrangère, peut avoir accès à distance à ces ressources. La réponse est positive, à partir du moment où le lecteur est venu physiquement s'inscrire ou se réinscrire à la BULAC. Il demande quels sont les avantages pour les membres du GIP : aux ressortissants des établissements membres sont données les possibilités d'emprunter des documents, de réserver des places de travail, des salles de groupe et de formation.

Cécile BERNAL-BEAUGER s'interroge sur la finesse des statistiques de consultation des ressources par établissement. Le rapport d'activité fournit le nombre d'étudiants par niveau et par établissement, mais non par discipline. Benjamin GUICHARD indique que l'on pourrait ventiler par intérêt aréal, si cela était souhaité par les établissements. L'EPHE et l'EHESS se montrent intéressées. Marie-Lise TSAGOURIA précise que l'EPHE et l'EHESS ne fournissent pas les cohortes d'utilisateurs les plus nombreuses, mais que ce sont les plus consommateurs des services de la bibliothèque (en nombre moyen d'emprunts et de réservations de place).

La discussion reprend sur le budget : le chantier de patrimonialisation des collections nécessite de préserver les dépenses de conservation. Il a donc fallu renoncer pour l'instant à financer les

travaux d'aménagement de la Pointe Cantagrel, alors que les études viennent de s'achever et que le projet est finalisé. Marie-Lise TSAGOURIA rappelle les grandes lignes de ce projet de tiers-lieu essentiel pour améliorer les conditions d'accueil des étudiants dans le bâtiment. Sur avis du contrôle budgétaire, en l'absence de visibilité sur des disponibilités de CP en 2024 pour ces travaux, on ne peut inscrire d'AE en 2023. Il est peu probable de trouver des marges d'investissement pour ce chantier dans les moyens de fonctionnement de l'établissement.

Geneviève PERTILE donne lecture de la note de réserves du contrôleur budgétaire :

« Le CBR émet un avis favorable avec un fort point d'attention sur les conséquences des budgets présentés sur les exercices ultérieurs.

Le BI qui vous est soumis au titre de l'année 2023 et qui n'a conservé que les dépenses absolument nécessaires, est soutenable, mais la diminution des réserves du GIP ne lui permettra plus d'envisager d'investir pour son développement, voire de fonctionner dans les conditions actuelles, dès 2024. »

Brigitte AUBY-BUCHERIE trouve la situation bien triste. Plus largement, elle se fait l'écho des inquiétudes de nombreux collègues quant aux contraintes budgétaires. À Sorbonne Nouvelle, la prévision est de réduire de 20 % le budget de tous les services en 2023. C'est une situation généralisée pour la documentation dont le niveau de service va baisser pour tous les usagers, car les marges de manœuvre sont les mêmes pour tous les établissements, à savoir les dépenses documentaires.

Christophe PÉRALES souligne le caractère contre-productif de la contraction des services dans des outils mutualisés : elle crée un risque de cercle vicieux qui nuit à la rationalité de la dépense publique et aux efforts communs auxquels il faudrait être, au contraire, particulièrement attentif.

Pascale BOURRAT-HOUSNI est partagée entre plusieurs émotions : la présentation relative à la pointe Cantagrel l'a remise de bonne humeur, l'accueil des étudiants étant un levier pour attirer l'attention de la DGESIP. Le projet de la pointe Cantagrel rentre dans les objectifs du MESR, qui porte grand intérêt à la vie étudiante, à la convivialité des espaces pour les études, mais la difficulté est de parvenir à dégager des ressources pour l'investissement, soit par un prélèvement sur le fonctionnement, soit par le décalage du projet. 240 000 € (= la part estimée de la BULAC dans le coût des travaux, financés à 50 % par l'Inalco). Cela constitue un montant qui dépasse les aides ordinaires à l'investissement. Il existe bien un GIP France Tiers-Lieux auquel participe le MESR, mais son périmètre d'activité ressortit plutôt à l'animation qu'à l'investissement.

Concernant l'absence de dialogue de gestion entre la BULAC et le ministère, Pascale BOURRAT-HOUSNI souligne que l'enveloppe gérée au niveau ministériel est de 14 milliards. Le dialogue de gestion pourrait exister sous d'autres formes : par exemple, l'envoi d'un courrier pour faire part de la situation. Elle invite à adresser un courrier demandant un rendez-vous à Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Elle rappelle l'attention bien réelle du ministère pour le GIP, sa mobilisation pour le rattrapage du RIFSEEP.

Elle pose la question du personnel requis pour l'animation du tiers-lieu : Marie-Lise TSAGOURIA répond que le projet a été élaboré de la façon la plus économique possible en termes de fonctionnement, en partenariat avec l'association à but d'emploi, 13 Avenir, qui prendra en charge la petite restauration et assurera par ce biais l'animation du lieu.

Françoise MOULIN CIVIL retient des propos de Pascale BOURRAT-HOUSNI une proposition méthodologique encourageante. Elle souligne les inquiétudes relayées par les différents membres de l'AG, s'engage à participer à une réunion avec la DGESIP, comme présidente du GIP, à l'horizon du mois de février. Elle comprend bien que le ministère ne puisse présenter à ce stade et dans ce cadre un engagement ferme, mais fait le constat d'une ouverture. Elle propose à Sylvie DENOIX de prendre la parole pour donner l'esprit de la motion transmise aux membres de l'AG.

Sylvie DENOIX remercie Marie-Lise TSAGOURIA pour la clarté de l'exposé et Pascale BOURRAT-HOUSNI pour l'écoute apportée à la demande. En tant que présidente du conseil scientifique, elle a été sollicitée par l'établissement pour ajuster la réduction du portefeuille d'abonnements. Elle s'émeut que la mission documentaire subisse de plein fouet les efforts budgétaires de l'établissement. Du point de vue des missions de la BULAC, la réduction des enrichissements documentaires de 50 % et le report du projet Cantagrel créent une situation catastrophique. Permettre à l'établissement de consacrer au moins 700 000 €/an à ses dépenses documentaires est indispensable, sans préjuger de la prise en compte de l'inflation, ce qui correspond à un abondement minimum de 350 000 € de la subvention pour les acquisitions et le maintien du personnel nécessaire à l'entretien des fonds non permanents. Concernant les surcoûts énergétiques, les efforts de compensation seront à poursuivre en fonction des coûts réels. Elle conclut en indiquant que la motion adressée aux membres de l'AG (*annexée au présent compte rendu*) a été votée à l'unanimité du conseil scientifique. Elle évoque le retentissement à l'étranger de cet effondrement documentaire sur le rayonnement scientifique de la BULAC et de ses membres fondateurs.

Françoise MOULIN CIVIL confirme que plusieurs scénarios ont été étudiés et que c'est le moins dommageable sur le long terme qui a été retenu. Elle sait que toutes les administrations sont touchées et font des efforts. Mais comme Sylvie DENOIX et Christophe PÉRALES, elle réaffirme que la BULAC permet de faire faire des économies aux autres établissements.

Benjamin GUICHARD remercie Sylvie DENOIX et le conseil scientifique d'avoir également pris en compte l'enjeu pédagogique de la documentation. Il redonne un éclairage sur les fonds à entretien non permanent et sur leur rôle pour la richesse linguistique des collections qui donne à la BULAC une place sans équivalent en Europe, avec un fonds de plus de quarante langues vivantes entretenues de manière régulière.

Pascale BOURRAT-HOUSNI se pose la question juridique de la place à accorder à une motion de conseil scientifique dans une AG de GIP. Elle souligne le caractère très élevé du montant du budget complémentaire demandé (870 000 €), mais reconnaît la maturité du conseil scientifique dans l'accompagnement de l'établissement sur les choix à réaliser et le remercie pour le travail effectué. Le retour au budget de 2019 n'est pas un objectif facile à atteindre dans le contexte actuel. Le maintien de l'ouverture et des conditions d'accueil sont des priorités importantes. Pourrait-on imaginer des complémentarités avec les pays européens pour répartir l'effort ? C'est une question qui sera posée par la DGESIP.

Sylvie DENOIX remercie pour l'analyse de la motion. Elle entend bien l'argument de la complémentarité à l'échelle européenne, mais souligne néanmoins l'appauvrissement que constitue la diminution des acquisitions.

Catherine BOIN ne considère pas que le bâtiment soit correctement chauffé, il est seulement chauffé selon les consignes.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que les chiffres mentionnés ne sont pas de même nature : sur les 870 000 €, 400 000 correspondent à un besoin récurrent, 470 000 à des besoins conjoncturels (surcoût des fluides, investissement ponctuel pour le tiers-lieu Cantagrel).

Françoise MOULIN CIVIL propose d'annexer la motion au PV de l'AG, ce qui ne suscite pas d'opposition.

Le budget initial 2023 est adopté à l'unanimité.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2023

Benjamin GUICHARD présente le programme d'activité 2023, en insistant sur les cinq dossiers majeurs et sur les partenariats mis en œuvre. Il mentionne notamment les fructueuses collaborations établies grâce à CollEx-Persée : traduction en anglais du logiciel libre NumaHOP, programmes de numérisation sur subventions fléchées, qui viennent en appui des chantiers de patrimonialisation des collections de la BULAC.

Françoise MOULIN CIVIL dit son admiration pour le programme d'activité et l'efficace synthèse de Benjamin GUICHARD.

Brigitte AUBY-BUCHERIE souhaite plus d'information sur le projet d'évolution de la classification du libre-accès : il s'agit avant tout de la simplifier, de lui donner plus de lisibilité, mais aussi de faire ressortir des objets transversaux d'étude et de recherche.

Pascale BOURRAT-HOUSNI trouve très intéressant que la BULAC se positionne pour piloter l'axe cartographie du GIS CollEx-Persée, un dispositif ambitieux pour les collections de recherche, avec une feuille de route claire.

Concernant l'avenir statutaire, elle indique que la réflexion est en cours pour la BULAC et pour différents autres établissements inter-universitaires. L'IGESR a été saisie de la question, Françoise MOULIN CIVIL a envoyé une note à la DGESIP, évoquant la création d'un EPA. Une réunion est programmée au MESR sur ce sujet le 19 décembre. Il semble dans tous les cas prudent de préparer, en parallèle, une reconduction du GIP à durée indéterminée.

Le programme d'activité 2023 est adopté à l'unanimité.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AP BULAC

Marie-Lise TSAGOURIA présente la demande qu'elle juge très raisonnable, au regard du dynamisme et de l'efficacité de l'association, très précieuse pour consolider les liens entre les personnels de la BULAC.

Fanny HOCDÉ, représentante des personnels, mais aussi membre du bureau de l'association, relaie la satisfaction du personnel à l'égard de cette association aux nombreuses activités : Noël, AMAP, atelier jardinage, fête des 10 ans de l'association avec un grand quizz pour le personnel…

Lorenzo DEUSTUA indique que le taux d'adhésion du personnel est en légère augmentation.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Vesna ASANOVIC présente le plan d'action pour le contrôle interne budgétaire. Elle précise que le contrôle interne comptable est en attente de production par l'agent comptable.

Elle rappelle que le contrôle interne vise à la maîtrise des risques qui menacent les objectifs comptables et budgétaires et la mise en œuvre du budget. L'AG doit être informée de ces risques et approuver les actions mise en place pour les éviter.

L'outil de prévision porte sur 4 processus : commande publique, dépenses, recettes, régies.

Elle énumère les objectifs principaux de l'année : surveillance des seuils de dépense publique, archivage des documents budgétaires et comptables (grâce à la mise à jour du logiciel), auto-liquidation de la TVA. Un organigramme fonctionnel figure depuis cette année, indiquant la répartition des tâches et l'organisation des redondances entre agents.

Ce document est transmis au bureau des opérateurs de l'ESR.

Pascale BOURRAT-HOUSNI remercie pour la présentation, c'est la première fois qu'elle entend présenter le contrôle interne avec autant de clarté et apprécie la qualité des documents. Elle s'inquiète de la situation du risque de gestion de la paie : Vesna ASANOVIC indique que suite aux incidents de gestion connus en 2021, une procédure de vérifications multiples a été mise en place avec l'appui de la DRFIP. La formation des agents en charge de la paie a également été renforcée. Il sera difficile d'abaisser davantage le niveau du risque.

Concernant l'exonération des droits de douane, Pascale BOURRAT-HOUSNI s'interroge sur la manière d'obtenir des rescrits fiscaux. Benjamin GUICHARD précise que la question porte sur les transferts non onéreux. Comptablement, cela rentre effectivement dans la logique du rescrit. La piste va être étudiée.

Le plan d'action pour le contrôle interne budgétaire est approuvé à l'unanimité.

8. PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA BULAC À L'HORIZON 2024

Ce point a déjà été évoqué par Pascale BOURRAT-HOUSNI, mais Marie-Lise TSAGOURIA rappelle le calendrier : la création du GIP a eu lieu le 4 novembre 2003 ; il a déjà fait l'objet de trois prorogations (2009-2013, 2013-2018, 2018-2024). Il faut environ 24 mois pour aboutir à une prorogation.

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle les enjeux dans le choix du statut de la BULAC au-delà de 2024 :

- La mise en place d'un dialogue de gestion formel avec le MESR. Le GIP BULAC fait partie des opérateurs de l'État, mais contrairement à des établissements publics administratifs (EPA) de taille comparable (CTLes, Abes, BnuS, Enssib…), elle ne bénéficie pas de dialogue de gestion, ni de tous les canaux d'information indispensables. Dans un contexte de crise, le constat apparaît vite des limites des canaux actuels d'échanges avec le MESR dans la présente configuration juridique.
- L'encadrement juridique de la mise à disposition des agents de la fonction publique auprès du GIP : dans la situation actuelle, les textes interdisent la formalisation de la mise à disposition effectuée par le rectorat des 56 fonctionnaires du GIP.

Le souhait de l'établissement est que le GIP soit transformé en EPA pour résoudre les limites et imperfections juridiques constatées. Il n'y a aucune raison que cette transformation entraîne des coûts supplémentaires pour l'État, toute la structure de gestion étant déjà en place.

Le moment semble idéal pour envisager cette transformation : maturité du fonctionnement de la BULAC, stabilisation du paysage universitaire francilien, stabilité politique. Marie-Lise TSAGOURIA ajoute le souhait personnel d'arriver au bout de ce dossier avant de quitter la direction du GIP.

Pascale BOURRAT-HOUSNI souligne l'investissement du MESR sur le dossier et assure les personnels de la préoccupation du ministère pour améliorer la situation de gestion ; en matière de canaux de communication, elle promet une amélioration, mais pas de changement du point de vue du dialogue de gestion, car seuls les établissements au-delà d'un certain seuil sont pris en charge dans ce cadre.

9. PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA BULAC

Le contrôle budgétaire a souhaité qu'il soit présenté pour information de l'AG. Il met en valeur les efforts importants faits en 2022 par la BULAC pour réduire de 29 % sa consommation énergétique.

10. FERMETURES 2023

Le calendrier des fermetures 2023 est approuvé à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

ANNEXE

MOTION ADRESSÉE PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BULAC, LE 15 DÉCEMBRE 2022

Depuis plusieurs années la BULAC, qui est la seule bibliothèque, au niveau national et même européen, à proposer un accès à une très riche documentation en langues qui s'écrivent en caractères non latins, fait face à des difficultés financières croissantes. Les membres de son Conseil scientifique s'inquiètent fortement de cette situation qui affecte le cœur de ses missions et ne peut que nuire à ses utilisatrices et ses utilisateurs.

La subvention pour charge de services publics, hormis les mesures de compensation du coût de l'énergie et de l'augmentation des charges RH, reste à montant constant (la dernière revalorisation date de 2017, pour le budget 2018) et ne compense donc pas ces inévitables augmentations. L'achat des ressources documentaires, qui est pourtant au cœur des missions de la BULAC, fait donc office de variable d'ajustement !

L'évolution des ressources documentaires depuis 2019 est dramatique :

• les acquisitions de monographies sont passées sur 5 ans de 280 000 € à 161 000 € :

2019 : 280 000 € ; 2020 : 230 000 € ; 2021 : 260 000 € ; 2022 : 125 000 € ; 2023 161 000 €.

• Pour la même période, les abonnements aux périodiques sont passés de 250 000 € à 163 400 € :

2019 : 250 000 € ; 2020 : 250 000 € ; 2021 : 250 000 € ; 2022 : 230 000 € ; 2023 : 163 400 €

• Et les ressources électroniques de 160 000 € à 10 000 € !

2019 : 160 000 € ; 2020 : 190 000 € ; 2021 : 160 000 € ; 2022 : 145 000 € ; 2023 : 10 000 €

Pour équilibrer le budget, nos collègues ont donc dû faire des choix. Ainsi, le développement des collections a subi une évolution (– 50 % en 2 ans), et le portefeuille des abonnements a dû être sensiblement diminué en 2022. Par ailleurs, le principal projet d'investissement de la BULAC, l'aménagement, mené conjointement avec l'Inalco, du tiers-lieu de la pointe Cantagrel (travaux estimés à 236 320 €), ne peut être inscrit au BI 2023 ; ces travaux sont donc suspendus.

Il faudrait donc, que le budget de la documentation remonte à son niveau de 2019, soit un montant de 700 000 € (contre 550 000 € aujourd'hui), ce qui est un minimum car, si l'on tient compte de l'inflation, cela ne peut pas couvrir la reconstitution du portefeuille de ressources électroniques : 150 000 €. Ceci sans compter les budgets qui seraient nécessaires pour la numérisation sur ressources propres et les contrats permettant de recruter des chargés de fonds à entretien non permanent.

Si ce budget reste constant malgré la considérable inflation des prix des acquisitions, les utilisateurs de la BULAC n'auront plus accès à certaines ressources dont l'institution est parfois la seule, au niveau national et même européen, à garantir l'accès, et cette institution ne remplira plus ses missions. C'est pourquoi le Conseil scientifique demande au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'augmenter la dotation de la BULAC de la manière suivante :

- augmenter la SCSP de 350 000 €, pour remettre le budget d'acquisition à 700 000 €, et de 55 000 € en personnel, pour réinjecter 3 contrats à 56 % sur l'entretien des fonds en rotation, soit une augmentation de 405 000 € ;
- abonder le budget lié au surcoût énergétique, soit 300 000 € – 72 284 € versés fin 2022 = 227 716 €. Ce chiffre devra être revu en fin d'année en fonction de la consommation et du coût réel ;
- trouver un financement exceptionnel, pour 2023, pour l'aménagement du tiers-lieu Cantagrel, en investissement : 250 000 €.

Ce qui correspond pour 2023 à 632 716 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement, soit un total de 882 716 €.

Le Conseil scientifique vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette motion.

Signataires :

- Sandra Aube Lorain, chargée de recherche au CNRS, CeRMI, UMR8041, directrice de l'unité support « Études aréales », UAR2999, directrice adjointe du GIS Moyen-Orient et mondes musulmans.
- Marc Aymes, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales, directeur du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBaC, UMR 8032, CNRS / Collège de France / EHESS).

- Olivier de Bernon, Directeur d'Études à l'École française d'extrême-Orient.
- Dmitry Bondarev, Directeur de recherche, projets sur l'Afrique de l'Ouest, Centre pour l'étude des cultures manuscrites (CSMC) de l'université de Hambourg.
- Yannick Bruneton, Professeur d'études coréennes à l'université Paris-Cité, Directeur d'étude cumulant à l'EPHE (5e section), UMR 8173 Chine Japon Corée
- Françoise Daucé, Directrice d'études EHESS, Directrice du CERCEC (EHESS – CNRS)
- Françoise 'Nalini' Delvoye, Directeur d'études émérite, EPHE-PSL.
- Sylvie Denoix, présidente du CS de la BULAC, directrice de recherche au Cnrs, UMR 8167, équipe Islam médiéval.
- Emmanuel Francis-Gonze, Chargé de recherche CNRS, Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud.
- Clément Frœhlicher-Chaix, Chef du service des Littératures du monde, Département Littérature et art.
- Zhe Ji, Professeur de sociologie des religions, Titulaire de la Chaire Inalco-Sheng Yen pour les études sur le bouddhisme dans le monde chinois moderne et contemporain, Directeur, Département d'études chinoises, Inalco, Directeur, Centre d'études interdisciplinaires sur le bouddhisme (CEIB/CdF-EPHE-Inalco).
- Marc Gilbert, Subject Librarian Chinese Studies & Curator of Chinese Special Collections, Leiden University Libraries.
- Anne Madelain, maîtresse de conférences en études est et centre-européennes à l'Inalco, Centre de recherche Europe-Eurasie
- Luisa Mora Villarejo, Jefe de Servicio de la Biblioteca Islámica « Félix María Pareja », Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID), Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Madrid.
- Pollet Samvelian, professeur de linguistique, Université Sorbonne nouvelle, directrice adjointe du Labex EFL.
- Wolfgang Schmitt-Garibian, Bibliothèque d'État de Bavière, Département Orient et Asie.
- Anaïs Wion, historienne, chargée de recherche au CNRS, Institut des Mondes Africains.